

# COMPTE RENDU DE LA CPP DES RETRAITES DU 12 MARS 2019

Présents: J.L.Bacry; M.P.Balzan-Devulder; C.Dufour;  
J.Forget; C.Fromentin; J.Génovèse; M.T.Houist; A.Szufa  
(rapporteur).

Excusés: H.Bérard; S.Carfantan.

Ordre du jour:

- approbation du PV du 13 novembre 2018
- actualités concernant la retraite et les retraités
- problématique du système différentiel
- actualités relatives au SNFOCOS
- syndicalisation des retraités et futurs retraités
- prise en charge du « Point Retraite »

La Secrétaire demande aux participants si un ou plusieurs points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Les participants répondent par la négative. Elle annonce ensuite la démission de P.Schuster.

J.L.Bacry revient sur la candidature d'une retraitée de la CPAM Marseille à la CPP retraités, la secrétaire lui précise que ce problème a déjà été traité lors de la réunion précédente et figure dans le compte rendu du 18 novembre 2018, au point I.

I Approbation du PV du 18 novembre 2018.

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

II Actualités concernant la retraite et les retraités.

C.Dufour fait remarquer qu'il suffit de lire Annu-Sécu pour être au courant de l'actualité concernant la retraite en général et la concertation en cours. La Secrétaire attire l'attention des participants sur le sujet des pensions de

réversion qui redeviennent un sujet d'actualité, mais aussi les réserves de certains régimes de retraite que le pouvoir actuel ambitionne de récupérer dans le futur régime par points. Elle précise également que la Direction de la Sécurité Sociale s'est prononcée favorablement sur la définition des catégories objectives post-fusion AGIC/ARRCO.

### III Problématique du système différentiel.

La Secrétaire reprend les différentes étapes de ce problème qui remonte au Congrès en octobre de notre syndicat. Les courriers adressés à Malakoff/Médéric, à l'UCANSS, la réunion à l'UCANSS sur ce sujet spécifique, le désintéret des autres organisations syndicales, enfin l'intervention de P.Pihet auprès de la CNIL, pour laquelle nous sommes en attente du résultat. L'ensemble des documents figurent dans la Lettre de la Michodière.

J.L.Bacry fait état de son cas personnel, des problèmes rencontrés, de ses diverses interventions dont celle de son avocat.

C.Fromentin fait de même, mais apporte un élément nouveau, le retard de liquidation de plusieurs mois à M/M ne permet pas d'obtenir le titre définitif de pension ARRCO et de ce fait la liquidation du différentiel qui exige cette pièce. La Société Prévère désormais en charge de la liquidation de la pension différentielle ne procède pas à une liquidation provisoire, donc les retraités ne perçoivent aucune pension différentielle sauf à exercer une pression, par lettre recommandée ou mise en demeure. La Secrétaire va signaler par lettre à l'UCANSS ce type de situation.

#### IV Actualités relatives au SNFOCOS.

Le Secrétaire Général du SNFOCOS revient sur le combat du système différentiel que nous avons été les seuls à mener et qui n'est pas terminé.

Il détaille ensuite les difficultés rencontrées avec la FEC au sujet des accords relatifs à l'intégration du RSI dans le régime général. Les accords d'intégration concernant les agents de direction et les médecins-conseils seront signés par notre syndicat. L'accord relatif aux employés et cadres ne sera pas signé, malgré les concessions de l'employeur, sans que l'on connaisse exactement les raisons de ce refus. Il regrette amèrement cette position qui risque de nuire aux futures négociations.

Il fait état ensuite des problèmes rencontrés à la CPAM de l'Artois dans la constitution des listes pour les élections et de la façon dont notre syndicat a été grugé, ne remportant aucun poste.

Il aborde ensuite le problème de la prime « Macron » d'un montant de 200€ net, dont les Cadres sont exclus et qui ne concerne que 23% des effectifs, dont les CDD. Notre syndicat ne signera pas un tel accord. Le taux de RMPP étant désormais connu, une nouvelle négociation devrait s'ouvrir la semaine prochaine sur la nouvelle classification.

Le Secrétaire Général aborde ensuite les négociations menées au niveau de la Confédération, retraite, encadrement. P.Pihet mène la concertation sur la retraite par point ainsi que celle sur le statut de l'encadrement qui n'avance pas, trois réunions devraient se tenir avant juin 2019.

Il annonce ensuite les changements intervenus dans les représentations de notre syndicat au sein de la CAPSSA et de la complémentaire santé et des autres organismes

dans lesquels nous siégeons.

Du fait du départ à la retraite de notre ancien Secrétaire Général Alain Poulet, et de P.Pihet et de son poste de Secrétaire Confédéral en septembre 2019, notre représentation au Conseil d'Administration sera la suivante:

Titulaire P.Pihet ; Suppléant E.Gautron

A la complémentaire santé, titulaire P.Pihet, suppléant C.El Aougri

A l'OCIRP: P.Pihet / au CTIP: E.Gautron

A l'UNOCAM: E.Gautron

V Syndicalisation des retraités et des futurs retraités.

La cotisation des retraités représente 50% de la cotisation des actifs, cette somme permettant de se constituer un crédit d'impôt égal à 66%, ou au choix, dont les 2/3 sont déductibles de l'impôt. La cotisation des retraités dans les UD est d'environ 55€ déductible dans les mêmes conditions.

Malgré ces conditions avantageuses, il apparaît très difficile de conserver les syndiqués au fil des années. Ce sujet récurrent a déjà été traité à maintes reprises par la CPP, sans trouver de solution satisfaisante. Les propositions de manifestation festive, d'agence de voyage, de club de loisirs, ne peuvent être retenues, sans dénaturer le but d'une organisation syndicale, rester syndiqué relève plutôt d'un état d'esprit de militant.

VI Prise en charge du « Point Retraite ».

La Secrétaire explique en quoi consiste le Point Retraite, son élaboration, son contenu, sa périodicité, la partie prise en charge par le secrétariat. Elle propose la prise en

charge à C.Fromentin qui l'accepte. Elle sera aidée sur le plan technique par J.L.Bacry qui va créer une adresse générique, un espace de stockage de documents accessibles aux membres de la CPP.

VII Questions diverses.

Pas de questions diverses.

**PROCHAINE REUNION MARDI 25 JUIN 2019**